



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines à partir des captages Borthe, Combe, Cuns et Fontête situés sur la commune de Taussac-la-Billière, et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent**

Il sera procédé du lundi 21 février 2022 à 15h00 au vendredi 11 mars 2022 à 17h00, soit durant 19 jours consécutifs à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable :

- du hameau de Maurian à partir du captage de la Borthe,
  - du centre ancien du hameau de l'Horte (UDI de Combe) à partir du captage de la Combe,
  - du centre ancien du hameau de la Billière (UDI des Cuns) à partir du captage des Cuns,
  - du bourg et des hameaux de la Sesquièrre, la Bourbouille, les Cambous, l'Horte et la Billière à partir du captage de la Fontête,
- et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Daniel PLANCHE, officier de gendarmerie, retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 21 février 2022 à 15h00 au vendredi 11 mars 2022 à 17h00 les dossiers d'enquête relatifs aux captages Borthe, Combe, Cuns et Fontête, seront déposés et consultables, à la mairie de Taussac-la-Billière, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public, du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Un dossier sera également mis à la disposition du public, à la mairie de Le Pradal, concernée par le périmètre de protection rapproché du captage de Fontête, durant les mêmes délais aux jours et horaires suivants : du lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30.

Les observations des personnes intéressées pourront être :

- consignées directement sur chaque registre d'enquête concerné, déposés à la mairie de Taussac-la-Billière,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Daniel PLANCHE  
Captages Borthe, Combe, Cuns et Fontête  
Hôtel de ville  
L'Horte  
34600 Taussac-la-Billière

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Taussac-la-Billière, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 21 février 2022 de 15h00 à 17h00,
- vendredi 11 mars 2022 de 15h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.